
M É M O I R E S

DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE

BRETAGNE

TOME CI • 2023

CARHAIX ET LE POHER LANGUES DE BRETAGNE



ACTES DU CONGRÈS DE CARHAIX 8-10 SEPTEMBRE 2022

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES
CHRONIQUE DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES

Le lycée Paul-Sérusier de Carhaix : architecture et sculptures

L'architecture industrialisée et quelque peu « brutaliste » du lycée Paul-Sérusier de Carhaix peut-elle susciter de l'intérêt ? En parler en termes de patrimoine peut interpellier. Par-delà les évolutions administratives, la notion de patrimoine n'a pourtant cessé de s'élargir, pour concerner, par exemple, les bâtiments industriels, l'architecture contemporaine, ou encore englober le vaste domaine de l'immatériel. Les établissements scolaires trouvent ainsi légitimement leur place dans le champ du patrimoine. Le choix d'intégrer ce vaste ensemble à la présentation de quelques héritages monumentaux du Poher, lors du congrès de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne (SHAB), est donc justifié¹.

Créé en 1964 par André Malraux, le ministre d'État en charge des Affaires culturelles, l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France a quitté les directions régionales des affaires culturelles (DRAC), à la suite des lois de décentralisation de 2004. Cette compétence est exercée, en pratique depuis 2008, par les Régions, des collectivités territoriales en charge, par ailleurs, des lycées, depuis les premières lois de décentralisation. Leurs services de l'Inventaire ont ainsi souvent été mandatés par les élus pour étudier ce patrimoine dont les Régions sont propriétaires².

C'est le cas en Région Bretagne, qui depuis 2018 pilote une opération d'inventaire dans les lycées de Bretagne. Les résultats partiels de cette étude, qui a bénéficié

1. Une visite *in situ* eût été indiquée, que les circonstances n'ont pas permis d'organiser.

2. Ces opérations ont engendré plusieurs publications parmi lesquelles on peut citer, deux tomes (n° 44 et 45), accessibles en ligne, de *In Situ, la revue des patrimoines*, publiés par le ministère de la Culture (2021), les synthèses : MERCIER, Marianne et PHILIPPE, Emmanuelle (dir.), *Les lycées d'Île-de-France. Quand l'architecture contemporaine rencontre la pédagogie*, Lyon, Lieux-Dits, 2021, 304 p. et MAIROT, Philippe, *Les lycées comtois, un patrimoine*, Besançon, Région Franche-Comté, 2014 ou les monographies : GIRARD, Karine (et Al.), *Le lycée Gambetta de Tourcoing, une histoire militante*, Lyon, éditions Lieux-Dits, coll. « Images du Patrimoine », n° 302, septembre 2017, 144 p. et DUTHION, Bénédicte, *Du collège des Jésuites au lycée Corneille*, Rouen, Inventaire du patrimoine Haute-Normandie, 2015, 130 p.

d'une bibliographie spécifique à notre région³, font apparaître que ce patrimoine peut s'avérer fort surprenant. Ne viennent en effet pas spontanément à l'esprit, les manoirs, villas bourgeoises et malouinière qui le composent pour partie, ni les chapelles des lycées de Quimper, Fougères, Rennes ou Lorient, ni la halle industrielle en béton d'un lycée vannetais – liste non exhaustive. Toutes les architectures présentes dans les lycées n'ont en effet pas à l'origine une vocation scolaire ou sportive. Les manoirs de Kerliver, à Hanvec, ou de Coëtlogon, à Rennes, ont été utilisés pour héberger, dès 1884, les premières écoles françaises d'enseignement agricole pour les jeunes filles. Les terrains de la villa Baratoux, à Saint-Brieuc, ceux de la malouinière de la Balue, à Saint-Malo, ont permis de construire les vastes ensembles des lycées Ernest Renan et Jacques Cartier. La vente des biens de l'Église, pendant la Révolution, et les expropriations, suite à la loi de séparation des Églises et de l'État, sont à l'origine d'un important patrimoine religieux présent dans les lycées publics. Qui sait que l'un des plus importants cloîtres gothiques de Bretagne, celui des Carmes de Pont-l'Abbé, se situe dans l'enceinte du lycée Chaptal de Quimper⁴ ou qu'il existe à Lorient une chapelle d'inspiration corbuséenne, construite dans un lycée public (Dupuy-de-Lôme), soixante et un ans après la loi de séparation des Églises et de l'État⁵.

Le patrimoine mobilier des lycées peut également susciter curiosité et intérêt. C'est tout particulièrement le cas des collections pédagogiques, c'est-à-dire des objets utilisés pour l'enseignement, celui des sciences notamment. Le lycée Paul-Sérusier possède les siennes, qui ne seront pas présentées ici.

En matière d'architecture scolaire proprement dite, le lycée de Carhaix est représentatif des constructions industrialisées des années 1950-1960. Les lycées du XIX^e siècle Émile-Zola (Rennes) ou Joseph-Loth (Pontivy) illustrent les principes de construction des lycées de leur temps ; le lycée Renan (Saint-Brieuc) est un bel exemple de deux courants architecturaux de l'entre-deux-guerres, le rationalisme et le régionalisme. Ces lycées sont peu nombreux, les lycées industrialisés aux architectures extrêmement normées sont au contraire pléthore. Leurs successeurs, construits

3. BRANCHEREAU, Jean-Pierre, CROIX, Alain, GUYVARC'H, Didier, PANFILI, Didier (dir.), *Dictionnaire des lycées publics de Bretagne. Geriadur liseoù publik Breizh. Histoire, culture, patrimoine*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, 656 p. et LE MOIGNE, Frédéric, TRANVOUEZ Yvon, GICQUEL Samuel, CELTON, Yann (dir.), *Dictionnaire des lycées catholiques de Bretagne, Geriadur liseou katolic Breizh*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, 656 p.

4. En 1901, M^{gr} Dubillard, évêque de Quimper et Léon, avait racheté ce cloître, déjà démonté, afin de l'implanter dans la cour du Grand Séminaire.

5. Les dommages de guerre de l'ancien lycée Dupuy-de-Lôme, détruits par les bombardements de 1943, ont été utilisés pour financer les premiers bâtiments de la cité scolaire. La chapelle du lycée avait également été détruite. Les dommages de guerre afférents devaient être utilisés pour reconstruire une chapelle, ce qui fut le cas.

depuis le milieu des années 1970, représentent d'autres typologies architecturales et ne présentent pas l'unité du corpus des lycées des années de croissance⁶.

Cette unité architecturale des établissements des années 1950-1960 peut toutefois être trompeuse. À bien y regarder, elle ne signifie pas uniformité, ni absence d'intérêt. Nous essaierons de le montrer (fig. 1).

Le lycée de Carhaix est doté d'un ensemble de sept sculptures de Robert Fachard (1921-2012), Klaus Schultze (né en 1927) et Fumio Otani (1929-1995), qui composent pour partie le cadre de vie des lycéens et des personnels. Il est des plus remarquables.

Dans la mesure où le propos a essentiellement pour objet de présenter le patrimoine, l'architecture du lycée et son évolution, puis la décoration, seront successivement abordées. Ce patrimoine est cependant un support de choix, soutenu par la qualité des documents découverts, pour évoquer quelques aspects de l'histoire de l'éducation.

Les sources utilisées sont issues des Archives municipales de Carhaix et des Archives départementales du Finistère, pour l'architecture, ainsi que des Archives nationales, pour la décoration. Les conditions actuelles de conservation d'une partie des archives municipales ont permis d'accéder aux seuls permis de construire et registres de délibération du conseil municipal⁷.



Figure 1 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, vue d'ensemble prise du sud-est, en juillet 2020 : galerie, façades des ateliers, du restaurant scolaire, de l'internat des garçons, de celui des filles (cl. Délia Gaulin-Crespel, Inventaire du patrimoine culturel © Région Bretagne).

6. ANDRIEUX, Jean-Yves, « Architecture », dans BRANCHEREAU, Jean-Pierre, CROIX, Alain, GUYVARCH, Didier, PANFILI, Didier (dir.), *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 51-61.

7. Les permis de construire et registres de délibération sont consultables en mairie, sur rendez-vous. Les autres archives municipales de Carhaix sont actuellement entreposées à Quimper. Leur consultation aurait probablement permis d'être plus précis pour relater l'histoire du lycée ou pour aborder plus précisément des questions comme celle des effectifs. Les fonds du ministère de la Culture (bureau de la commande publique) sont accessibles aux Archives nationales. Ils sont classés par ville et par établissement, d'une part, par artiste, d'autre part.

Une architecture industrialisée et normée, représentative des constructions scolaires des années 1950-1960

Répondre à l'accroissement de la demande de scolarisation dans le secondaire

Il existait à Carhaix, avant la Seconde Guerre mondiale, une école primaire supérieure de filles et de garçons, transformée en collège moderne par la loi Carcopino de 1941. Les relations entre ce dernier et la commune étaient régies par un traité constitutif, renouvelé une dernière fois en 1956⁸. Trois ans plus tard, le maire informait le conseil municipal de la décision ministérielle de « construire un lycée et un centre d'apprentissage à Carhaix », la seule participation de la commune étant « la fourniture d'un terrain de trois hectares qui de l'avis de tous devrait se situer dans le quartier de la gare⁹ ». Le collège était déjà implanté dans ce secteur. L'accueil des élèves du « lycée provisoire », tel que le nomment désormais les édiles locaux, est des plus précaires. La municipalité doit, au tournant des années 1950-1960, parer au plus pressé face à la croissance des effectifs. Les délibérations du conseil municipal ne permettent pas de donner les chiffres de fréquentation de l'établissement mais, à la rentrée 1963, il est nécessaire d'acheter un terrain pour y implanter « 12 classes préfabriquées », un bloc sanitaire et un nouveau préau démontable « en bois, de type hangar agricole ». Un lycée neuf étant programmé, une structure légère et provisoire s'impose¹⁰. Ces aménagements sont évalués à 60 000 francs, si bien que la commune doit recourir à l'emprunt et réclamer des subventions¹¹. Quelques mois auparavant, jugeant « l'entassement des enfants dans les dortoirs tel qu'il est inimaginable qu'on puisse autoriser une telle situation¹² », la commune menaçait de fermer purement et simplement l'internat. En 1965 enfin, la Ville obtient l'attribution de quatre classes mobiles en provenance de Saint-Martin-des-Champs.

L'urgence de la situation est à l'origine de relations tendues entre la Ville et le ministère afin d'accélérer la construction du lycée neuf. Il est connu, notamment grâce aux travaux d'Antoine Prost¹³, que la démographie scolaire explose alors sous les effets conjoints d'une volonté politique – en 1959, la scolarité devient obligatoire jusqu'à 16 ans –, de la demande sociale – les parents souhaitent que leurs enfants prolongent leurs études – et de la démographie – les enfants du *baby-boom* atteignent l'âge d'accéder au secondaire. L'État doit faire face à cette demande

8. Délibération du conseil municipal, 23 février 1956.

9. *Ibid.*, 25 février 1956.

10. *Ibid.*, 18 octobre 1963

11. *Ibid.*, 18 octobre 1963.

12. *Ibid.*, 4 avril 1963,

13. Notamment, PROST, Antoine, *L'enseignement en France (1800-1967)*, Paris, Armand Colin, 1968, 525 p.

partout. Il s'est d'ailleurs organisé. Il a créé la direction de l'équipement scolaire, universitaire et sportif (DEUS) qui prend en main la construction de l'ensemble des établissements, mais les arbitrages budgétaires annuels font des malheureux. Carhaix doit ainsi attendre, jusqu'en 1967, la livraison d'une première tranche de bâtiments. En 1968, l'ensemble du lycée, y compris le gymnase, est achevé¹⁴. Cette année-là, on construit en France près d'un lycée ou collège par jour¹⁵.

Étant donné sa situation géographique, au cœur de la Bretagne, et l'éloignement des autres lycées¹⁶, l'établissement carhaisien accueille des élèves de trois départements (Finistère, Côtes-d'Armor, Morbihan). Il est programmé pour accueillir 1 400 élèves (680 garçons, 720 filles), répartis en 816 internes, 316 demi-pensionnaires et 268 externes. L'établissement est mixte, quelques années avant que cela devienne une obligation. Nous verrons cependant que garçons et filles demeurent fréquemment dans des espaces séparés.

Sur le plan administratif, le projet de statut d'annexe du lycée de Morlaix, un temps envisagé, est abandonné en 1960 pour donner à l'établissement le statut de lycée autonome. En 1965, le lycée est nationalisé, avec pour effet de réduire les dépenses à la charge de la commune. Lorsqu'il ouvre en 1967, l'établissement est une cité scolaire, regroupant un lycée, un collège d'enseignement technique (CET) et un collège d'enseignement secondaire (CES) jusqu'en 1976, date de l'ouverture, à proximité immédiate, d'un CES de 1 200 places.

Articuler les différentes fonctions d'un lycée sur une parcelle vaste mais contraignante

L'architecture du lycée est bien évidemment tributaire de ce contexte, qui a conduit le ministère de l'Éducation nationale, dès 1952, à fixer des normes de construction poursuivant un triple objectif : limiter les coûts, bâtir vite et proposer un confort répondant aux normes de l'époque. La surface de la parcelle (environ 9 hectares) permet de construire dans un campus aéré, même si les ambitions pédagogiques d'après-guerre, portées entre autres par Gustave Monod, ont été, dès 1952, en grande partie abandonnées par Charles Brunold¹⁷, son successeur à la direction de l'administration ministérielle du second degré, qui privilégie la réponse

14. Des vues aériennes du photographe Heurtier, conservées au Musée de Bretagne, permettent de visualiser avec précision l'avancée des travaux, à la date du 9 octobre 1967, et l'achèvement du gros œuvre à la date du 2 juillet 1968.

15. 242 lycées, CES ou CEG sont construits en 1967, 298 en 1968, 340 en 1969. Voir PROST, Antoine, « Jalons pour une histoire de la construction des lycées et des collèges de 1960 à 1985 », dans Pierre CASPARD, Jean-Noël LUC, Philippe SAVOIE (dir.), *Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire*, Paris, INRP, 2005, p. 467.

16. Les plus proches sont alors ceux de Quimper, Morlaix, Guingamp, Pontivy et Lorient.

17. Voir MERCIER, Marianne et PHILIPPE, Emmanuelle (dir.), *Les lycées d'Île-de-France...*, op. cit., p. 69-76.

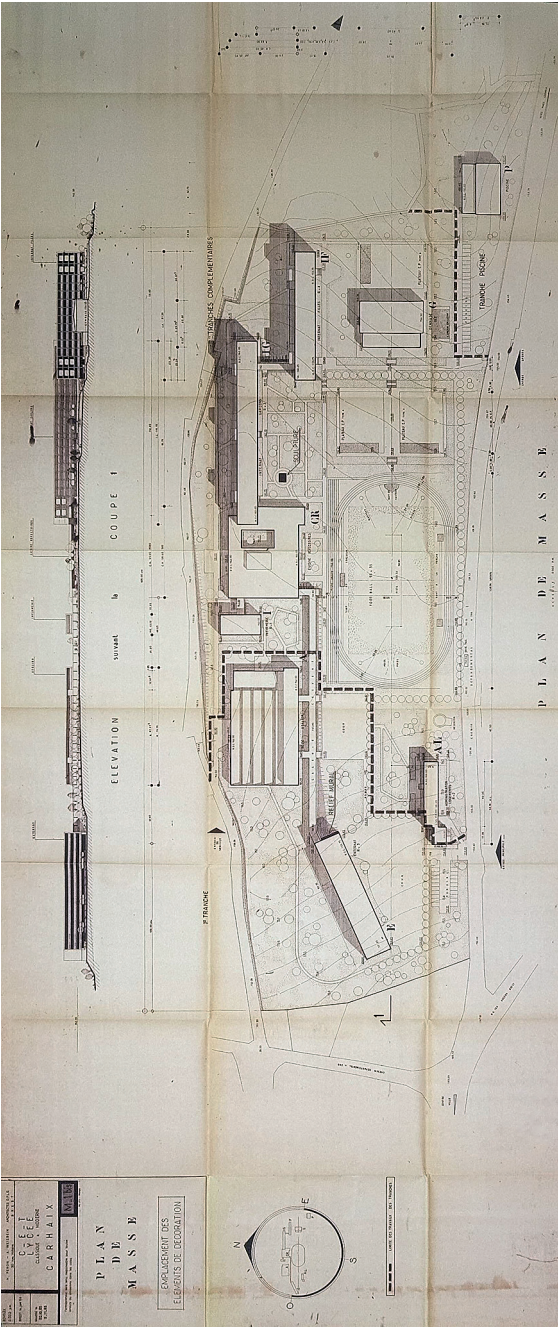


Figure 2 – Carhaix, lycée Paul-Séruzier, Péron, H. et Weisbein, A. [architectes], Plan de masse. *Emplacement des éléments de décoration*, juin 1964, modifié le 2 novembre 1965 (*In fine*, les œuvres du 1 % seront implantées différemment). (Arch. nat., 19880466/74)

aux enjeux d'accueil en masse des élèves. Le plan d'ensemble proposé pour le lycée de Carhaix ménage cependant de vastes espaces pour la cour, les terrains de sport, les pelouses (fig. 2).

Il a été dessiné par les architectes, désignés en 1964 par le ministère, les Brestois Hervé Péron (1917-2000) et Alexandre Weisbein (1917-1973), deux jeunes diplômés qui avaient tiré profit de la reconstruction de Brest pour se faire connaître. Outre de nombreux édifices dans la ville martyre, Hervé Péron a donné, avec son associé Alexandre Weisbein, puis le successeur de celui-ci, Jean-Pierre Huéber¹⁸, les plans de cinq autres des actuels lycées bretons¹⁹.

À Carhaix, l'espace qu'ils aménagent est certes vaste, mais la parcelle, allongée, est très contraignante. Elle mesure environ 500 mètres d'est en ouest. Elle présente de surcroît une déclivité de 17 mètres, du nord vers le sud. L'organisation de l'espace en est tributaire. Les premiers plans des architectes ne conviennent pas au Conseil général des bâtiments de France (CGBF). Lors de la séance du 7 juillet 1964²⁰ de la section spéciale des bâtiments d'enseignement dudit Conseil, le rapporteur rappelle que lors de la réunion précédente, avait été « ajourné l'examen du plan-masse [...] en demandant l'étude d'une solution mieux adaptée au terrain et au site, en suivant de plus près les courbes de niveau ». Les objectifs du CGBF sont alors doubles : limiter les mouvements de terre en plaçant les ateliers et pistes de sport sur les parties les plus planes de la parcelle et apporter de la variété à l'épannelage : « une hauteur uniforme de quatre étages ne parai[ssant] pas en rapport avec l'échelle de la ville²¹ ». Parmi les quatre nouveaux plans examinés par la section spéciale ce jour-là, est retenu celui qui dispose la plupart des bâtiments sur la partie la plus élevée du terrain, de façon quasi linéaire. D'ouest en est se succèdent l'externat, les ateliers, l'infirmerie, la restauration scolaire, l'internat des garçons et celui des filles. Seul l'externat a une orientation légèrement différente de l'ensemble.

Cette organisation relève de « l'urbanisme ». Le caractère monofonctionnel de chaque bâtiment – enseignement, soin, restauration, logement –, conforme aux principes de l'urbanisme moderne synthétisés dans la charte d'Athènes, confère aux axes de déplacement un rôle majeur.

La longue galerie couverte du lycée devient ainsi un marqueur essentiel. Elle permet de rallier, à l'abri des intempéries, l'externat, les ateliers, l'infirmerie et la

18. Jean-Pierre Huéber (né en 1935) rejoint ses deux collègues à la même adresse professionnelle en 1971. Je remercie Daniel Le Couédic pour les informations qu'il m'a transmises à leur sujet.

19. Lycées Tristan Corbière à Morlaix, Dupuy-de-Lôme, Amiral Ronarc'h et Lanroze (un des sites du lycée Vauban), à Brest et Jean Moulin à Saint-Brieuc.

20. Compte rendu de la séance du 7 juillet 1964 du Conseil général des bâtiments de France, qui approuve les plans (Arch. nat. 19771564/35). L'ajournement avait été prononcé lors de la séance du 10 mars 1964. Je remercie Philippe Bonnet de m'avoir transmis ce compte rendu.

21. *Ibid.*, 19771564/35.



Figure 3 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, vue de la galerie prise de l’est, en juillet 2020 ; à droite, façade est des ateliers (cl. Délia Gaulin-Crespel, Inventaire du patrimoine culturel © Région Bretagne)

restauration scolaire. Hervé Péron et Alexandre Weisbein sont loin d’être les seuls à proposer ce type de circulation²². À Carhaix cependant, la galerie renforce la linéarité façonnée par l’alignement des bâtiments situés au nord et joue un rôle unificateur dans la composition de la façade sud de cet ensemble. Les architectes avaient même envisagé de prolonger cette galerie jusqu’aux internats, mais le CGBF avait rejeté cette partie du projet²³. Cette économie semblait devoir s’imposer puisque le réfectoire et l’internat des garçons sont jointifs et qu’une courte galerie suffit à relier ce dernier à celui des filles. Ce choix a des conséquences. Les jeunes filles, pour circuler totalement à l’abri, doivent traverser l’internat de leurs camarades masculins : un cheminement bien laborieux qui demande de contourner les vestiaires, foyers et salles d’étude (fig. 3).

22. En Bretagne, par exemple, le lycée Jacques-Cartier de Saint-Malo, dont les plans furent donnés par Louis Arretche, est celui où le linéaire de galerie est le plus grand. Cet objet architectural y est traité avec le plus de soin. Hervé Péron et Jean-Pierre Huébert doteront également de galeries le lycée Dupuy-de-Lôme, à Brest.

23. Compte rendu de la séance du 7 juillet 1964 du Conseil général des bâtiments de France, qui approuve les plans (Arch. nat., 19771564/35).

Deux bâtiments se détachent de l'alignement des autres et occupent des paliers de plus basse altitude : le gymnase, implanté au sud de l'internat des filles, et l'administration, située à l'entrée du lycée. Cette dernière présente une singularité : elle est multifonctionnelle. Elle héberge en effet la loge d'accueil, les bureaux de l'administration et des logements. Un tel regroupement n'est cependant pas rare.

Le centre de la parcelle est occupé par un vaste plateau sportif de plein air. Des mouvements de terre, ont, certes, été évités, mais un « vide » règne au cœur de l'établissement.

Une architecture scolaire normée et industrialisée

Afin de diminuer les coûts et de construire rapidement, la préfabrication et le choix des matériaux et des techniques de construction sont déterminants. Ici, l'ensemble du bâti, à l'exception des ateliers (dont les « murs extérieurs sont en béton banché avec doublage cloison en agglos » et la charpente, à sheds et ossature métallique) présente les principes de construction suivants :

- « - ossature en béton armé
- planchers nervurés avec plafond « gr/flex » sur ossature bois.
- façade avec ossature en B.A. apparente, allège en panneaux de B.A. préfabriqués revêtus de mosaïque, doublage brique et laine de verre.
- pignons et soubassements en pierre de taille avec blocage béton, doublage brique et lame de verres.
- menuiseries extérieures en Sipo à châssis basculants.
- protection solaire par rideaux de toile coulissants sur face extérieure des croisées.
- couverture en bacs auto portant aluminium sur fermettes briques et acrotères en pignons²⁴ »

La plupart des bâtiments sont des barres rectangulaires (externat, internats, administration, infirmerie), une forme imposée car elle facilite l'implantation d'un chemin de grue qui permet à celle-ci de se déplacer sur toute la longueur des façades pour installer les éléments préfabriqués et porter les lourdes charges. Les différents bâtiments du lycée sont dotés de la trame réglementaire d'1,75 mètre, qui rythme chaque façade, aux travées répétées autant de fois que nécessaire pour répondre aux besoins définis par le programme technique. Le ministère impose en effet cette trame qui permet d'organiser tous les espaces selon les plans types qu'il fournit²⁵. Le programme technique correspond au nombre de salles de classe, de bureaux, de

24. Compte rendu de la séance, du 7 juillet 1964, du Conseil général des bâtiments de France, qui approuve les plans (Arch. nat., 19771564/35).

25. Ainsi, par exemple, une salle de classe standard, pour un effectif de 40 élèves, mesure 5 fois 1,75 mètre côté façade, par 4 fois 1,75 mètre en profondeur). Sur le site internet <https://patrimoine.bzh>, le dossier : <https://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/dossier/externat-du-lycee-chaptal-37-chemin-des-justices-quimper/5857ac9c-68dd-400e-8a5d-bc99ec5e8806>, présente plusieurs exemples d'adaptation à cette trame de plans types des espaces scolaires.

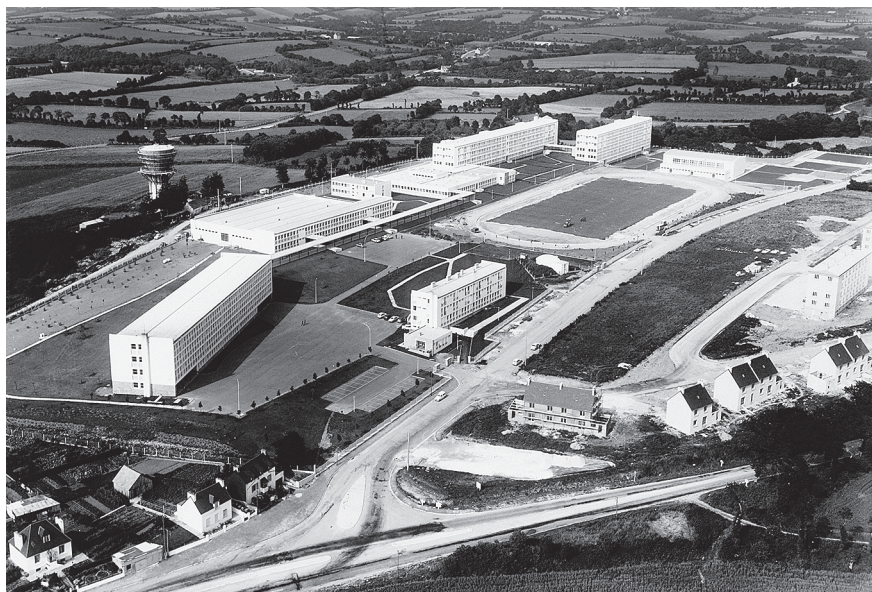


Figure 4 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, vue aérienne oblique d'ensemble prise du sud-ouest (Heurtier, photographe, 8 juillet 1968, les constructions sont achevées et le plateau sportif est en cours de réalisation) (Coll. Musée de Bretagne, n° inv. 971.0037.12694.2)

salles de collections, de dortoirs... calculé en fonction du nombre d'élèves et des formations retenus dans le programme pédagogique de l'établissement²⁶. Chacun de ces espaces étant mesuré en nombre de trames d'1,75 mètre, l'organisation du plan et le chantier s'en trouvent simplifiés (fig 4).

En termes de distribution, la diversité règne. Les dégagements peuvent être centraux (externat, infirmerie, administration) ; latéraux, implantés côté nord (ateliers des formations commerciales, rez-de-chaussée des internats) ; voire non cloisonnés, entre dortoirs et équipements sanitaires, aux étages des internats. Les escaliers sont soit dans œuvre, au centre ou aux extrémités des barres d'externat, par exemple, ou hors-d'œuvre, le long des façades nord des internats.

L'architecture illustre ainsi les manières de construire aux temps des normes strictes mises en place pour répondre aux besoins inédits de nouveaux établissements au temps de la démocratisation ou de la « massification » de l'enseignement secondaire. L'architecture est également riche d'enseignements en termes de pédagogie, de vie dans les établissements mais aussi sur la manière d'organiser une mixité encore « contrôlée », quelques années avant sa généralisation.

26. PROST, Antoine, « Jalons pour... », art. cité. p. 462-463.

*Une mixité inachevée :
la place des filles et des garçons dans les bâtiments*

En 1975, la loi Haby rend la mixité obligatoire, mais celle-ci s'est alors déjà largement développée. Les cités scolaires de la Reconstruction, à Lorient ou Brest détruites par les bombardements de la Seconde Guerre mondiale, sont, par exemple, conçues pour accueillir des filles et des garçons. Une vingtaine d'années plus tard, la mixité est de mise dans le nouvel établissement construit à Carhaix. La séparation des sexes est cependant organisée en différents lieux de l'établissement (fig. 5).

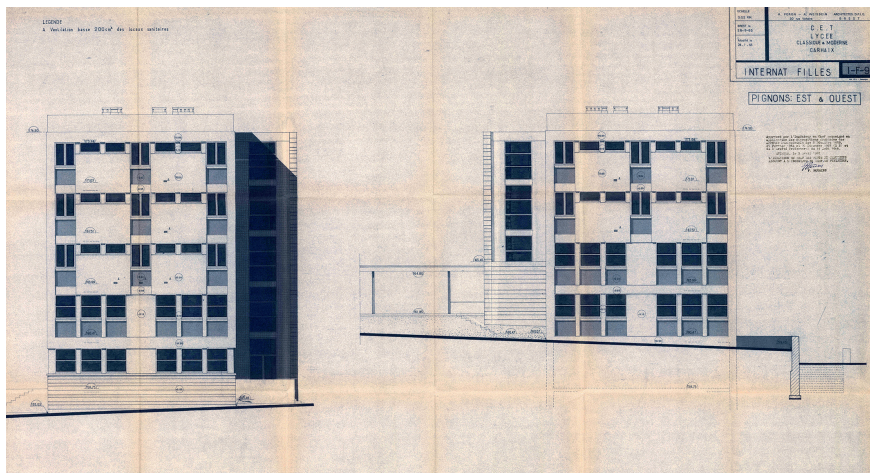


Figure 5 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, élévations des pignons est et ouest de l'internat des filles (H. Péron et A. Weisbein, architectes, 28 juin 1965, modifiées le 28 janvier 1966) (Arch. dép. Finistère, 107 W 41)

Garçons et filles ne dorment tout d'abord pas dans les mêmes internats, ni ne sont soignés aux mêmes étages de l'infirmerie²⁷. Les dortoirs sont organisés à l'identique par groupes de dix lits, occupant trois trames d'1,75 mètre, le long des façades sud, et quatre trames en profondeur. Ils sont ouverts, côté nord, sur un dégagement non cloisonné distribuant les cordonneries²⁸ et les sanitaires. Lavabos et douches sont semblables, mais les filles sont seules à disposer de bidets tandis que l'on fournit aux garçons des urinoirs et des pédiluves. Les internats ne sont ainsi pas parfaitement interchangeables (fig. 6).

27. Plans de l'infirmerie, Arch. dép. Finistère, 107 W39 ; plans de l'internat des filles, *ibid.*, 107 W 41 ; plans de l'internat des garçons, *ibid.*, 107 W 42.

28. Il s'agit de salles pour déposer les chaussures, les pantoufles étant de rigueur dans les dortoirs.



Figure 6 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, internat des filles : vue d'ensemble prise du sud-est, en juillet 2020 (cl. Charlotte Barraud, Inventaire du patrimoine culturel © Région Bretagne)

Les salles du restaurant scolaire sont, de même, dédiées, soit aux garçons, soit aux filles²⁹. Elles sont disposées sur le pourtour d'un bâtiment d'un seul niveau, de plan carré, qui accueille, en son centre, les cuisines éclairées par un patio. Ces dispositions sont fort classiques. Contrairement, par exemple à leur homologue du lycée de Bréquigny à Rennes, l'architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux Louis Arretche³⁰, les architectes du lycée Paul-Sérusier n'ont pas profité de l'espace de liberté créative, que leur offrait la restauration scolaire, pour sortir des figures imposées par l'Éducation nationale.

À l'inverse, salles de classe et ateliers semblent *a priori* des espaces de mixité. C'est cependant surtout le cas pour les enseignements généraux, « classiques et modernes », car les formations techniques demeurent discriminantes : aux garçons les enseignements industriels, aux filles les spécialités « commerciales ». Dans les ateliers, garçons et filles ne se rencontrent pas. Le vaste espace sous sheds et l'ouest du rez-de-chaussée, avec ses vestiaires et sa salle de dessin industriel, sont le royaume des premiers, tandis que les secondes se retrouvent dans la partie sud,

29. Plan des cuisines et réfectoire, Arch. dép. Finistère, 107 X 39 et 107 W 40.

30. À Rennes, Louis Arretche construit un « réfectoire » qui est un véritable « événement architectural » au milieu des longues barres. Les services de restauration ne sont, en effet, pas concernés par la forme rectangulaire imposée à la plupart des bâtiments. Avec les gymnases, et parfois, les logements, ils offrent aux architectes qui veulent s'en saisir un espace de liberté.

celle qui regroupe les salles de « technologie et T.P. employées³¹ collectivités », de « sténo dactylographie », « machines comptables », « enseignement commercial », « ateliers habillage » et autres « salles de coupe ».

La composition architecturale de l'ensemble dédié aux élèves du CET est encore une figure répandue : le bâtiment industriel est dissimulé au sud par les deux niveaux de celui des formations commerciales, dont la façade ressemble comme une sœur à celle du bâtiment des classes du lycée « classique et moderne », quelques niveaux en moins³².

Les ateliers où les garçons se familiarisent à l'usage des machines et des outils sont installés dans un bâtiment de type « industriel », à simple rez-de-chaussée, sous une toiture dont les sheds apportent un éclairage naturel et dont la structure est métallique. L'évolution des formations se traduit quelques années plus tard dans le paysage du lycée, avec la construction d'un atelier pour accueillir les nouvelles formations « poids-lourds ». L'enjeu essentiel demeure de limiter au maximum les obstacles que constituent cloisons et poteaux porteurs. En 1989-1990, lors de la construction de cette extension, l'architecte carhaisien Jean Coignat³³ utilise à cette fin des poutres porteuses en bois lamellé-collé.

*Des espaces représentatifs de la pédagogie,
de la vie scolaire et des programmes d'une époque*

Les enseignements des formations dites « classiques et modernes » sont alors essentiellement conçus sous forme d'un message, délivré dans une classe, par un professeur, sous la forme d'un cours ou de travaux pratiques encadrés. La typologie des espaces de l'externat le reflète (fig. 7).



Figure 7 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, façade sud-est de l'externat, en juillet 2020 (cl. Délia Gaulin-Crespel, Inventaire du patrimoine culturel © Région Bretagne)

31. L'emploi du féminin dit tout.

32. Plans des ateliers, Arch. dép. Finistère, 107 W 51.

33. Arch. mun. Carhaix, permis de construire.

Le rez-de-chaussée de la barre scolaire, de 83,10 mètres de long³⁴ par 17,35 mètres de large, abrite deux préaux ouverts au sud-sud-est, à chacune des extrémités³⁵. Ce premier niveau héberge trois vastes salles polyvalentes de 60 places, d'étroits « dépôts » (espaces de rangements), une petite salle des professeurs, organisée autour de quatre grandes tables, les bureaux du « délégué des bus » et du surveillant général ainsi qu'une salle de documentation et trois bibliothèques : la « bibliothèque générale » et deux « permanence bibliothèque ». Signe fort des évolutions scolaires, la restructuration de ce bâtiment, conduite entre 2012 et 2018, sous la responsabilité des agences d'architecture AUA BT et Atelier Trois-Architectes, a conduit à fermer les préaux, pour héberger à l'ouest, un véritable centre de documentation et d'information (CDI), doter l'établissements de bureaux pour les services de la « vie scolaire » et d'un hall fermé et vitré. Le système constructif décrit auparavant autorise les évolutions et facilite les restructurations. En l'absence de mur de refend, la suppression des cloisons libère de vastes plateaux. Il est ainsi possible de bénéficier d'un espace suffisamment grand et décroisé pour accueillir un CDI, par exemple. Cette modularité ne suffit cependant pas à donner au CDI du lycée Paul-Sérusier la place centrale que lui réservent les programmes des lycées neufs, à partir des années 1980.

Le premier étage de l'externat hébergeait, de part et d'autre d'un dégagement central, douze salles de cours de 35 m², pour 40 élèves, et cinq salles de 28 m² pour 28 élèves, ainsi qu'une salle des cartes et des sanitaires. Cet étage était réservé aux langues vivantes, à l'histoire et à la géographie. Le deuxième étage était composé de salles de même type, du bureau du surveillant général, d'une salle de travaux pratiques de sciences naturelles de 42 m² (six travées en façade), d'une salle de collections, pour les objets nécessaires à l'enseignement de cette discipline (42 m²) et d'une salle, plus petite, pour les collections des élèves. L'étage supérieur hébergeait, quant à lui, les salles de travaux pratiques de sciences physiques et de chimie, les collections d'objets et labos pour l'enseignement de ces matières, un amphithéâtre de physique, de plan rectangulaire, un labo photo, une salle de musique et deux salles de dessin d'art, disposées de part et d'autre d'un dépôt pour les « modèles poteries ». L'équipement de ces salles nécessitait un mobilier et des implantations spécifiques, lisibles sur les plans (fig. 8).

L'infirmerie³⁶, de plan rectangulaire, était composée, comme évoqué précédemment, de deux niveaux dédiés l'un aux garçons, l'autre aux filles. Elle abritait à chaque étage deux chambres de six lits, deux chambres de deux lits et trois chambres d'un seul lit, parfois appelées « chambres d'isolées ». Au rez-de-chaussée, se trouvaient en plus des chambres, la salle de soin, le cabinet médical et la salle d'attente ; au premier,

34. 47 travées de 1,75 mètre plus l'épaisseur des murs pignons.

35. Plans de l'externat, Arch. dép. Finistère, 107 W 51.

36. Plans de l'infirmerie, *ibid.*, 107 W 39.

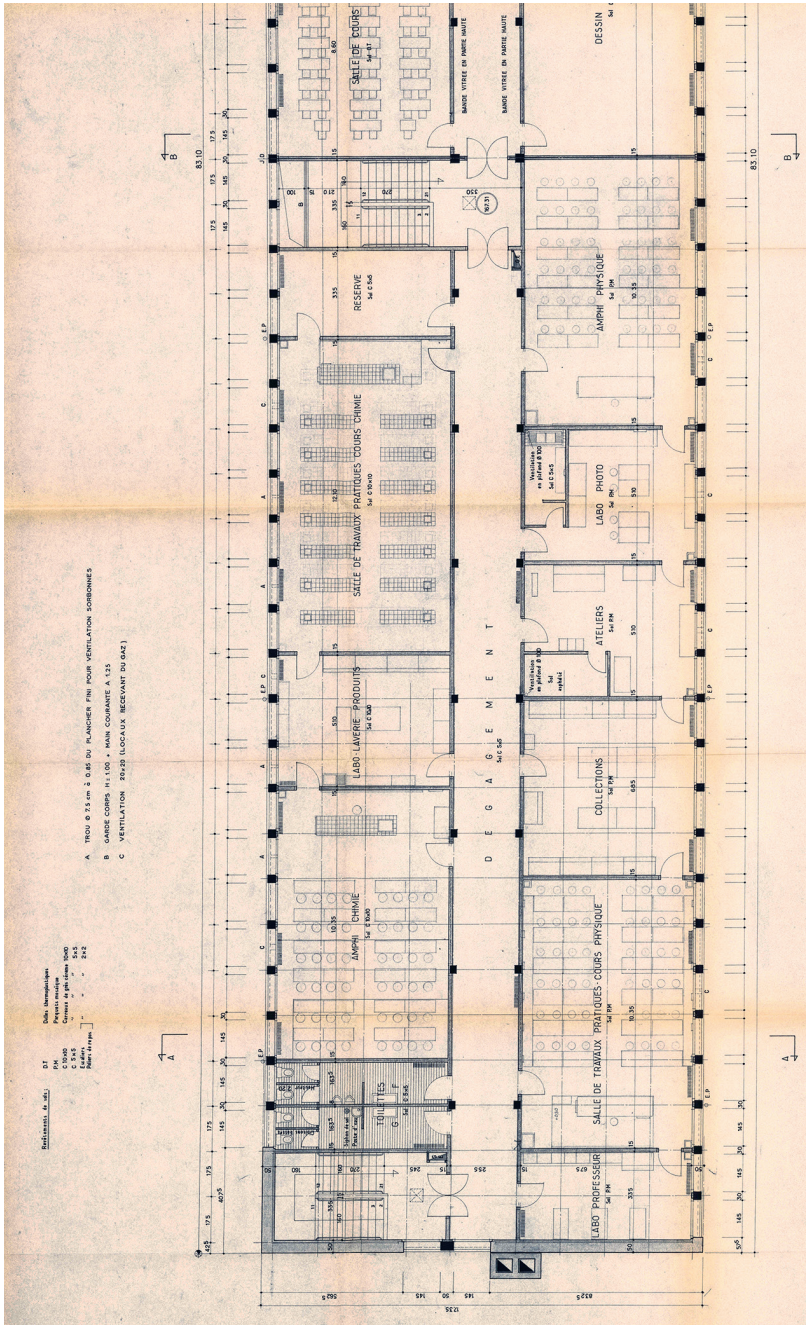


Figure 8 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, détail du plan du 3^e étage de l'externat (H. Péron et A. Weisbein, architectes, 15 octobre 1964) (Arch. dép. Finistère, 107 W 51)



Figure 9 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, vue d'ensemble de l'infirmerie prise du sud-ouest en juillet 2020 (cl. Délia Gaulin-Crespel, Inventaire du patrimoine culturel © Région Bretagne)

la tisanerie, la salle de garde ainsi qu'un appartement comprenant une cuisine, un séjour et une chambre. L'infirmerie a été démolie en 2020. Elle est remplacée par un bâtiment neuf, conçu par l'Atelier Trois-Architectes, qui devrait être achevé en 2023. Outre les nouveaux espaces de soin, il abritera des locaux pour les agents et une laverie³⁷. Des objets et du mobilier de l'infirmerie, en leur état d'origine, ont été stockés dans l'attente de leur intégration aux collections du Musée national de l'Éducation, à Rouen. Ils ne présentent pas un caractère de rareté, mais associés à la mission photographique réalisée par la Région Bretagne, avant la destruction des locaux, ils présentent un intérêt pour ce Musée³⁸ (fig. 9).

En 2021, le gymnase d'origine a lui aussi été déconstruit (fig. 10). Le nouveau, dont les plans ont été dessinés par l'atelier CUB 3, devrait être livré fin 2023 ou début 2024 (fig. 11). La salle de gymnastique municipale attenante est conservée³⁹, tout

37. Arch. mun. Carhaix, permis de construire.

38. Les photographies réalisées par les photographes professionnels du service de l'Inventaire du patrimoine de la Région Bretagne sont consultables et téléchargeables, sur le site <https://patrimoine.bretagne.bzh/>, onglet « Photothèque », en bas de page. De nombreuses photographies du lycée, réalisées en 2020, y sont accessibles afin de compléter l'illustration de cet article. Les regards sur le patrimoine valent toutes les descriptions...

39. Jean Coignat, architecte, 1996 (*ibid.*, permis de construire).



Figure 10 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, façade ouest de l'ancien gymnase, juillet 2020
(cl. Charlotte Barraud, Inventaire du patrimoine culturel © Région Bretagne)



Figure 11 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier. Le nouveau gymnase en cours de construction, le 22 septembre 2022. Atelier Cub3, architectes
(cl. Thierry Goyet, Inventaire du patrimoine culturel © Région Bretagne)

comme le gymnase municipal situé dans le voisinage immédiat, très représentatif des nombreux complexes sportifs évolutifs couverts⁴⁰ de « type C » construits par l'architecte Yves Guillou et l'« Entreprise du centre ».

La présentation de l'architecture du lycée serait incomplète sans l'évocation du seul bâtiment multifonctionnel⁴¹, détaché de l'ensemble des autres, puisque situé à l'entrée, au sud du lycée. Il vient lui aussi d'être restructuré par l'Atelier Trois-Architectes⁴², en lien avec un déplacement de l'entrée du lycée, à l'est de cet édifice. La loge est déplacée pour se situer à proximité du nouvel accès et l'administration modernisée. Ce bâtiment comporte trois logements à l'étage. À l'origine, la loge et l'appartement attenant étaient situés en rez-de-chaussée bas, pour s'adapter à la déclivité du terrain. Au même niveau, sous l'administration, étaient implantés les garages à vélo. Sans entrer dans la description des bureaux, notons le vocabulaire très instructif : directeur, censeur, intendant, ronéo ou encore parloir, pièce symbolique de la fermeture des lycées, même inspirés par l'urbanisme des campus ouverts, et en particulier des internats, interdits à toute personne non autorisée, notamment les familles d'élèves (fig. 12).



Figure 12 – Carhaix, lycée Paul-Séruzier, vue d'ensemble de l'administration restructurée, prise du sud-est, à l'angle, le nouvel accueil du lycée, septembre 2022 (cl. Thierry Goyet, Inventaire du patrimoine culturel © Région Bretagne)

40. Le site <https://patrimoine.bretagne.bzh/>, onglet « Dossiers d'inventaire » en bas de page, comporte de nombreuses présentations et études de ces gymnases, y compris dans les lycées, résultant de l'opération d'inventaire du patrimoine des sports en Bretagne, conduite par Philippe Bonnet.

41. Plans administration logements, Arch. dép. Finistère, 107 W 39.

42. Plans de la restructuration de l'administration, Arch. mun. Carhaix, permis de construire.

La décoration du lycée Paul-Sérusier au titre du 1 % artistique

La décoration⁴³ du lycée Paul-Sérusier de Carhaix est composée d'un ensemble remarquable de sept sculptures réalisées par trois artistes qui utilisent des techniques très différentes. La Commission nationale chargée de l'étude des projets de décoration dans les édifices publics⁴⁴ donna son aval à ce programme le 11 avril 1972, cinq ans après le dépôt d'un premier dossier. Pendant ce laps de temps, le projet a connu bien des rebondissements. Il est intéressant de s'attarder sur ces événements, non seulement pour en fixer la chronologie, mais parce qu'ils témoignent à la fois des limites de la procédure d'agrément et des hésitations des artistes ou des architectes. La procédure⁴⁵ est fréquemment à l'origine de longs délais, lorsque les instances appelées à émettre un avis ne sont pas d'emblée convaincues par le projet. Dans le cas présent, deux des artistes impliqués au départ avaient en outre imaginé plusieurs maquettes, en fonction de l'emplacement retenu pour leurs œuvres ou du montant des crédits dont ils disposaient.

La commission nationale du 1 % refuse les premiers projets

En 1967, les architectes proposent, comme c'était alors la règle, en première intention, trois artistes : Jean Chauffrey (1911-2011), pour la réalisation d'une céramique murale, Bataillard, pour « le portail de l'entrée réalisé en fer noir et cuivre rouge » et Robert Fachard, pour une sculpture en pierre. Mais le CGBF, réuni en avril 1968⁴⁶, récusé le portail, estimant qu'il s'agit de second œuvre et pas d'une réalisation artistique. Il demande de recevoir toutes les pièces du dossier avant de se prononcer sur l'emplacement des deux autres décorations. En juillet de cette même année, les architectes déposent donc un deuxième dossier proposant d'autres emplacements pour les mêmes œuvres.

Sur ces bases, le maire, Jean Rohou, indique le 16 janvier 1969 qu'après « consultation de Madame la directrice de l'établissement, ledit projet n'appelle de [sa] part aucune remarque particulière ». Le comité départemental des constructions scolaires émet à son

43. C'est le terme utilisé pour le 1 %.

44. Commission placée sous la responsabilité du service de la création artistique au ministère de la Culture, et animé par son responsable, l'inspecteur général Bernard Anthonioz. Elle est composée de fonctionnaires de ce service, du ministère de l'Équipement et de représentants des artistes et des architectes. Nous la nommerons par la suite, pour être plus concis, « Commission nationale du 1 % » ou simplement « Commission nationale ».

45. Sur l'histoire du 1 % et du service de la création artistique, voir HOTTIN, Christian et ROULLIER, Clothilde, *Un art d'État ? Commandes publiques aux artistes plasticiens, 1945-1965*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017, 257 p.

46. Arch. nat., 19880466/74

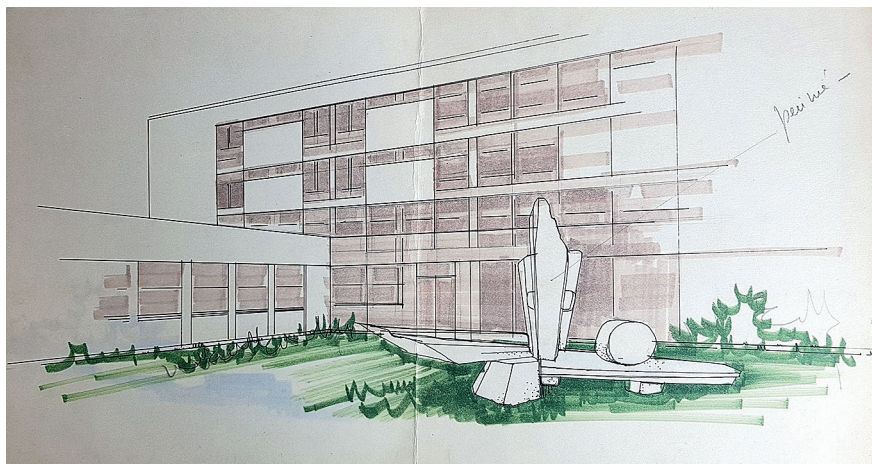


Figure 13 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, FACHARD, Robert, « premier projet de sculpture pour la décoration du lycée de Carhaix, prévue pour être implantée entre le restaurant scolaire et l'internat de garçons » (Arch. nat. 19880466/74)

tour un avis favorable, le 11 février 1969. Il remarque que le coût du « relief mural » (119 350 francs) et celui de la sculpture (80 000 francs) s'approchent de la somme disponible, fixée par arrêté ministériel (199 369 francs)⁴⁷.

Plusieurs mois plus tard, de leur propre initiative, en accord avec les architectes, les deux artistes modifient leurs projets initiaux pour les adapter aux nouveaux emplacements. La première maquette de Robert Fachard était pourtant étayée par une argumentation nourrie, faisant appel à des références bretonnes (fig. 13) :

« Le premier objectif a été de rechercher des volumes inspirés de l'environnement de formes particulières à la Bretagne millénaire [...]. Des monolithes ou mégalithes de granit en passant par les pierres christianisées, la Bretagne est ponctuée de formes significatives. [Il ajoute] Carhaix Ville d'Ahès, princesse géante [...] est située au centre géographique de la Bretagne, [...] elle suggère des formes brutes, dynamiques : une fuite des formes dans l'espace tandis que la matière se trouve ancrée au sol d'où elle a été arrachée, faite pour résister aux éléments et projeter les ombres créées par l'astre solaire. D'où une technique entièrement conditionnée par le matériau et le principe de juxtaposition des monolithes. Certaines faces brutes, d'autres polies font jouer la lumière sur la matière plus modulée. La ligne générale de la sculpture s'inscrit dans des

47. Ces sommes couvrent la création, la fourniture des matériaux, le transport et l'installation des œuvres. Le montant rémunérant l'artiste est dans certains cas assez maigre, malgré l'importance du coût.

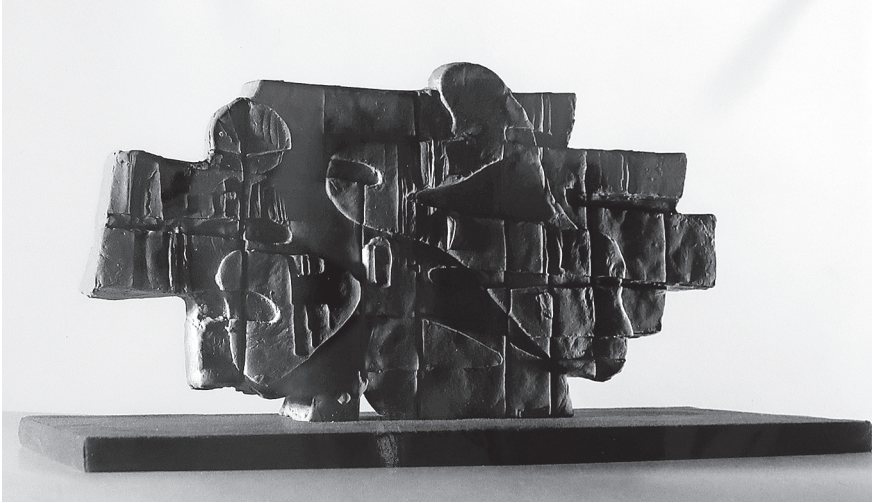


Figure 14 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, CHAUFFREY, Jean, *L'Arbre-Nuée*, second projet de décoration (Arch. nat. 20020101/22)

rythmes voisins de l'architecture des bâtiments : plan de masse en longueur – dominante horizontale – modulations du terrain⁴⁸. »

Plus que cet argumentaire, c'est sans doute la maquette qui fit regretter, tant aux architectes qu'au rapporteur devant la Commission nationale du 1 %⁴⁹, que l'artiste ait changé de parti pris. Jean Chauffrey fit, lui aussi, une nouvelle proposition, abandonnant le « relief mural » au profit d'une :

« sculpture de 2,50 m de hauteur, 5 m de longueur et 0,35 m d'épaisseur, en terre cuite brute ou émaillée permettant des reliefs, qui serait placée sur la pelouse située entre les escaliers de la grande galerie de liaison. »

La Commission nationale du 1 %, réunie le 28 avril 1971, récuse assez sèchement la proposition de Jean Chauffrey, un artiste qu'elle a pourtant agréé à plusieurs reprises pour des décorations à Brest, Lesneven ou Blois, par exemple. La maquette de sa sculpture « L'arbre-nuée », en terre brute ou émaillée, est jugée « sans intérêt et de plus, les honoraires proposés par l'architecte sont prohibitifs ». Le coût forfaitaire envisagé était de 99 675 francs (fig. 14).

48. Notice explicative de Robert Fachard (Arch. nat., 19880466/74). L'orthographe et les majuscules ont été rétablies.

49. Il s'agit à cette étape de Jean-Pierre Poggi, alors chargé de mission auprès du service de la création artistique.

Concernant Robert Fachard, dont le montant de l'œuvre a été réévalué à hauteur de cette même somme, le rapport sur le nouveau projet est plutôt réservé :

« sur une pelouse circulaire située devant l'internat, trois éléments en pierre sculptée composeraient un ensemble concentrique dans lequel les élèves pourraient pénétrer. [...] Le premier élément serait de forme monolithique, de 1,83 m, et évoquerait l'époque des pierres levées. 9 réseaux seraient gravés sur la face extérieure et symboliseraient les 9 provinces [*sic* !] qui composaient la Bretagne. Le deuxième élément, plus élevé et de forme plus élaborée, mesurerait 2,96 m de hauteur et évoquerait l'époque des fûts monolithiques taillés. Le troisième élément composé de plusieurs formes aurait 3,66 m de haut et évoquerait l'époque des assemblages de pierres. »

Ménageant une « porte de sortie », le compte rendu indique :

« M. Fachard a été appelé à étudier deux maquettes pour deux emplacements différents. Elles ne sont pas sans qualité mais étant donné l'incertitude du programme de décoration et le crédit imparti, une étude plus approfondie est nécessaire.

En résumé, la Commission regrette que le parti général de décoration ne réponde pas à un véritable souci d'intégration à l'architecture. Étant donné que le crédit très important réservé à cette affaire permet de réaliser un programme de grande qualité, elle invite l'architecte à procéder à une nouvelle étude d'ensemble pour laquelle il fera appel à M. Fachard ainsi qu'à un autre artiste. »

Le sociologue Yves Aguilar reproche au 1 % d'être « un art de fonctionnaire⁵⁰ », dans la mesure où les artistes ne bénéficient pas d'une pleine liberté de création. Assumons à l'inverse, sans porter un quelconque jugement sur les maquettes de Jean Chauffrey, que dans le cas présent, la qualité de la décoration du lycée doit beaucoup aux inspecteurs et chargés de missions du service de la création artistique ainsi qu'aux membres de la Commission qui ont partagé leurs avis. Il ne s'agit pas de les défendre (en ont-ils besoin ?), mais simplement de constater que leurs interventions sont partie prenante du processus créatif. Les artistes ont parfois eu à s'en plaindre⁵¹, ceux qui se sont vus exclus de la commande publique nécessairement plus que les autres. L'historien est obligé de constater que, de gré ou de force, les inspecteurs de la commande publique influencent le résultat. Contrairement au sociologue Yves Aguilar, et quels que soient ses goûts personnels, l'historien n'est pas habilité à dire si c'est de l'art ou non. Mais les œuvres sont bien là relevant à la fois de l'imagination, du talent des artistes et des refus, des agréments, voire des orientations des fonctionnaires.

50. « Si l'autonomie est le fondement de l'art, le 1 % de décoration n'est pas de l'art », AGUILAR, Yves, *Un art de fonctionnaires : le 1 %*, Nîmes, Éditions Jacqueline Chambon, 1998, p. 267.

51. Par exemple, Francis Pellerin pour sa sculpture de l'actuel lycée Pierre-Mendès-France à Rennes (Arch. nat., 19880466/127).

*Trois artistes « de tempéraments très différents »
agréés pour réaliser sept sculptures*

Lors du dernier passage de ce dossier devant la Commission nationale, c'est l'inspecteur principal de la création artistique, Maurice Allemand, qui rapporte. Cette personnalité, à laquelle Saint-Étienne et son Musée d'art moderne doivent beaucoup⁵², se montre convaincue par le nouveau projet :

« Le parti choisi par les architectes, d'animer par des sculptures auxquelles s'adjoignent des éléments végétaux une vaste pelouse en pente au centre de l'établissement, est je pense excellent. Les artistes sont de tempéraments très différents, de là la diversité des œuvres, mais ils ont collaboré à l'aménagement général de la surface. J'estime que leurs maquettes expriment bien le talent de chacun, et que l'ensemble est harmonieux. »

Sa seule nuance critique porte sur l'environnement végétal auquel il accorde une attention particulière. Afin de densifier les plantations, il suggère des solutions (fig. 15) :

« regrouper certains éléments trop dispersés [...] les crédits qui ne seraient pas employés dans les cèdres pourraient permettre d'agrandir certaines parties du « jardin. »

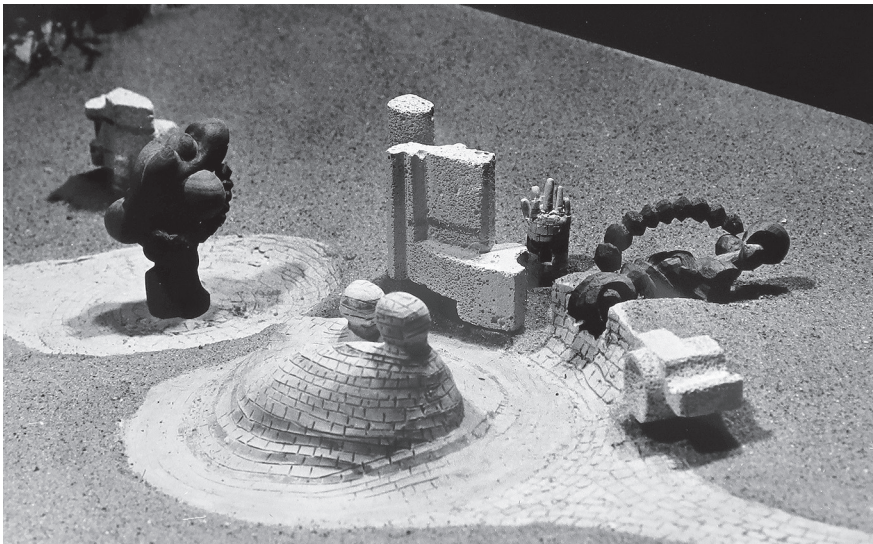


Figure 15 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, maquette représentant l'ensemble des sculptures projetées, qui servit de support à l'appréciation de la Commission nationale du 1 % » (Arch. nat. 20020101/40)

52. DAGEN, Philippe, « Maurice Allemand, pionnier de l'art abstrait à Saint-Étienne », *Le Monde*, 9 septembre 2020.

L'implication du rapporteur est incontestable, l'écrin végétal et l'intégration architecturale de l'ensemble sculpté sont au cœur de ses préoccupations, et son avis sera suivi par la commission. Mais avant tout, peut-être, l'appréciation sur le projet est élogieuse – il est sûrement tout aussi complexe de formuler des compliments que de justifier un rejet, notamment au vu des coûts.

Les trois artistes, « aux tempéraments très différents », sont Robert Fachard, Fumio Otani et Klaus Schultze. Ce n'est pas un artiste qui a été adjoint à Fachard, comme le recommandait la commission nationale du 1 % en 1971, mais deux.

Hervé Péron et Alexandre Weisbein, les deux architectes brestois, avaient proposé, dans un premier temps, Robert Fachard, Bataillard et Jean Chauffrey, des artistes implantés à Paris. Il est difficile de savoir ce qui a motivé le choix de ces artistes ou d'identifier un éventuel réseau à l'œuvre⁵³. Suite aux rejets successifs de M. Bataillard et de Jean Chauffrey, on peut supposer que ce n'est pas un fonctionnaire du service de la commande publique qui les a orientés. Robert Fachard, seul « rescapé » des trois artistes initialement proposés, a pu alors suggérer lui-même aux architectes les noms de Fumio Otani et Klaus Schultze⁵⁴. Les deux premiers se connaissent très bien pour avoir exercé leurs talents, de conserve, en 1971, lors du symposium de la forêt de Sénart, organisé, sur concours, par l'Office national des forêts (ONF), dans le parc de la Faisanderie. Un film réalisé à l'époque et commenté récemment, en voix off, par un des participants, le sculpteur Pierre Tual, montre la complicité qui s'était développée entre les artistes à cette occasion⁵⁵.

Les trois sculpteurs présentent des devis strictement identiques, à hauteur de 66 450 francs chacun, pour la totalité de leur prestation, honoraires des architectes (7 974 francs) inclus. Mais la rémunération réelle de chaque sculpteur diffère. Ils ont des charges fort différentes en termes de coût des matériaux, de transport, d'installation. Ainsi, Klaus Schultze doit-il faire appel à un maçon et des aides, à hauteur de 8 700 francs, et dépenser 7 500 francs en « sciage et taille des briques sur place, socles, préparation du terrain, grue et fixation des bordures de chemin ». Ses honoraires proprement dits s'élèvent à 14 092 francs. Fumio Otani perçoit *in fine*

53. Par la suite, leurs choix se porteront, dans les établissements qui sont aujourd'hui devenus des lycées, sur les sculpteurs Michel Le Bon, François Stahly, Camilo Otero, Fumio Otani, Simone Boiseq et Georges Delahaie. Les deux derniers ont exercé en Bretagne pendant une partie importante de leur vie.

54. Un échange, le 11 août 2022, avec le sculpteur Pierre Tual, qui les a connus et a même participé à un symposium avec Robert Fachard et Fumio Otani, valide cette idée, qui reste cependant une hypothèse. Pierre Tual a réalisé plusieurs commandes publiques visibles en Bretagne, une sculpture en acier Corten pour le lycée Chaptal de Saint-Brieuc, le *Delta* dans le quartier des Longchamps, à Rennes, un *Neud marin* pour le ministère de la Défense (centre de sélection) de cette même ville, la sculpture *Bleu méditerranée* pour le parc du château et centre d'art de Kerguéhennec en Bignan.

55. Le film « 16 mm », *Sept sculpteurs en forêt de Sénart*, réalisé en 1971 et commenté *a posteriori* par Pierre Tual a été visionné sur la plateforme « Vimeo » en 2022.



Figure 16 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, vue d'ensemble de quatre des sept sculptures et de leur environnement, juin 2020 (cl. Thierry Goyet, Inventaire du patrimoine culturel © Région Bretagne)

18 347 francs, tandis que, si l'on se réfère au devis global, Robert Fachard, qui a assuré la coordination, aurait reçu un peu plus de 30 000 francs d'honoraires (fig. 16)⁵⁶.

C'est semble-t-il ce dernier qui rédige la notice explicative puisque l'on y retrouve les deux mêmes motivations que pour son projet initial :

« 1) Se porter vers un choix de formes mégalithiques [...]

2) Rester en contact avec le symbolisme légendaire [...]

[Il en ajoute une troisième :] 3) Une technique entièrement conditionnée par les matériaux et le principe de juxtaposition des monolithes.

La ligne générale de l'ensemble monumental se développe dans des rythmes voisins de l'architecture des bâtiments (plan de masse en longueur).

La modulation du terrain et les couleurs sont conçues comme un élément de liaison entre les sculptures, favorisant l'intégration des différents matériaux et des styles propres à chaque artiste, chacun ayant conçu des éléments en fonction de l'ensemble. Les trois sculpteurs ont conçu cet espace comme un lieu de repos entre les deux cours, face aux bâtiments d'administration. »

56. Arch. nat., 19880466/74. Le devis personnel de Robert Fachard n'est pas présent dans le dossier, l'évaluation de ses honoraires découle du devis estimatif d'ensemble, duquel ont été déduits les honoraires des deux autres sculpteurs, mais s'agissant de documents de nature différente, et d'estimations, la prudence s'impose.

Trois sculptures en granit de Robert Fachard

Robert Fachard est un habitué du 1 % et de la commande publique en général. Lorsqu'il reçoit un avis favorable pour Carhaix, il a déjà réalisé plus de vingt 1 %, depuis 1956⁵⁷. Il n'a pourtant pas commencé sa vie professionnelle en tant qu'artiste, mais dans l'aéronautique, à Paris de 1938 à 1941, puis à Toulouse, jusqu'en 1960. De 1941 à 1946, il suit cependant des cours à l'école des beaux-arts de cette ville et fréquente à Paris l'académie de la Grande Chaumière. À partir de 1960, il s'installe à Meudon pour ne se consacrer qu'à ses projets artistiques. Son œuvre sculpté en métal est influencé par les formes des pièces d'avion. Outre la commande publique, de nombreuses expositions personnelles lui sont consacrées en France, au Brésil, en Belgique, en Allemagne, en Suisse, en Italie⁵⁸.

À Carhaix, il est agréé pour trois sculptures en granit gris de 3 mètres de hauteur, 2,20 mètres de longueur, 2 mètres de largeur ; 2 mètres de hauteur, 2,20 mètres de longueur, 1 mètre de largeur ; 1,20 mètre de hauteur, 1,80 mètre de longueur, 1 mètre de largeur.

Deux sculptures en bois africain de Fumio Otani

Lorsqu'il sculpte les pièces de « bois africain » qui, assemblées, donneront ses deux œuvres du lycée Paul Sérusier, Fumio Otani est moins habitué au 1 % que son confrère Robert Fachard. Il en a cependant déjà réalisé quelques-uns⁵⁹, dont celui d'un CES à Montpellier, le seul à être déjà passé sous les fourches caudines de la Commission nationale⁶⁰. Celle-ci lui sera favorable une dizaine de fois par la suite, entre 1972 et 1979⁶¹ (fig. 17).

Il faut croire que ses réalisations carhaisiennes ont convaincu l'architecte Hervé Péron qui le propose, en 1975, pour décorer d'une monumentale sculpture en granit, le CES⁶² de Saint-Pol-de-Léon puis, en 1979, pour le lycée de la Cavale Blanche⁶³ à Brest. Son intervention dans la sous-préfecture du Finistère est une création complexe, composée d'un bassin circulaire, de cheminements pavés de granite blanc, de plantations

57. Il en réalisera ensuite huit autres jusqu'en 1981 (*ibid.*, 20020101/40).

58. Outre les CV et brochures du dossier des Archives nationales, le site internet <https://fachard.com/activite-artistique/> développe la biographie de Robert Fachard et permet d'avoir un aperçu de son œuvre.

59. *Fumio Otani, Sculptures 1964 – 1972*, catalogue d'exposition préfacé par Philippe Comte, Pau, Musée des beaux-arts de Pau, août-septembre 1972, p. 4.

60. Celle-ci n'étudie pas tous les dossiers. En dessous d'un certain coût, dont le montant évolue au fil du temps, c'est le conseiller artistique régional qui, dans le cadre d'une procédure dite déconcentrée, donne ou non son accord à un projet de décoration. Les fonds d'archives pour étudier ce versant du 1 % sont plus dispersés et lacunaires que ceux du ministère.

61. Arch. nat., 20020101/87.

62. Aujourd'hui collège Jacques-Prévert.

63. Aujourd'hui lycée Amiral-Ronarc'h.



Figure 17 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, sculpture en bois africain de Fumio Otani lors de son installation en 1973 (Arch. nat. 20020101/87). Aujourd'hui dégradée par le temps, elle a fait l'objet d'une étude préalable à la restauration, par la restauratrice Guylaine Mary, pour le compte de la Région Bretagne.

et d'un ensemble de trois sculptures. Seules ces dernières, déplacées à l'occasion de la construction d'un nouveau restaurant scolaire, sont encore présentes.

L'année 1972 semble avoir été pour le sculpteur japonais une année faste. Outre les avis favorables de la commission nationale du 1 % pour deux commandes, deux expositions lui sont entièrement consacrées : l'une au centre de sculpture moderne « Paris Sculpt⁶⁴ » et l'autre au Musée des Beaux-Arts de Pau. Le catalogue⁶⁵ publié à cette occasion est préfacé par son conservateur, Philippe Comte, qui nous apprend que le sculpteur d'abord formé à l'école des beaux-arts de Tokyo (de 1949 à 1953), étudia également à celle de Paris (de 1959 à 1964) et fut accueilli dans son atelier personnel par François Stahly (1911-2006). Il eut également pour « maîtres » René Collamarini (1904-1983) et Étienne-Martin (1913-1995), avant de « tracer son chemin tout seul dans la jungle parisienne⁶⁶ ». Le conservateur nous apprend encore que :

64. La journaliste Geneviève Breerette présente son exposition au centre de sculpture contemporaine « Paris Sculpt » dans sa rubrique « À travers les galeries », *Le Monde*, 24 mai 1972.

65. Fumio Otani, *Sculptures...*, *op. cit.*, 32 p.

66. *Ibid.*, p. 4.

« Depuis treize ans déjà, Otani expose dans les salons parisiens sans que sa renommée ait franchi le cercle restreint des amateurs d'art éclairés, qu'ils soient français ou japonais. Il aura fallu le 1 % – la décoration des bâtiments scolaires et universitaires – pour que celle-ci atteigne la province. [Il précise également que l'artiste sculpte aussi bien le métal que la pierre]. Mais c'est du bois dans ses essences les plus diverses – acajou, iroko, tilleul, chêne, teck, if... qu'Otani a dégagé le plus rigoureusement ce qu'on peut appeler sans aucune prétention un style⁶⁷. »

Les deux sculptures du lycée de Carhaix sont probablement en Iroko. Elles devaient mesurer 3,60 mètres de hauteur par 4 mètres de longueur et 1,40 mètre de largeur et 1 mètre de hauteur par 3,20 mètres de longueur et 2,20 mètres de largeur, mais le rendu final est assez différent des maquettes présentées à la commission.

Le bois, même lorsqu'il s'agit d'une essence résistante, souffre des intempéries et en particulier de l'humidité, d'autant plus que les plantations souhaitées par les artistes et le rapporteur devant la commission, ainsi que celles qui leur ont probablement succédé, accélèrent le vieillissement par l'ombre et l'humus qu'elles engendrent. Les sculptures de Fumio Otani sont aujourd'hui dégradées, à des degrés divers. La Région Bretagne vient de financer une étude préalable à la restauration de la sculpture horizontale.

Deux sculptures, des cheminements et murets de soutènement de Klaus Schultze

Klaus Schultze, le troisième artiste intervenant à Carhaix, eut tout à la fois la tâche de réaliser ses propres sculptures et d'unifier l'ensemble par un cheminement et des murets de soutènement en brique (fig. 18).

Né à Francfort, il se forme à la céramique à Constance, de 1948 à 1951. Il s'installe en France à partir de 1952 et ouvre son propre atelier en 1956. Il expose ses céramiques dans de nombreuses galeries, dans le cadre d'expositions personnelles⁶⁸ ou collectives, en France, Allemagne, Suisse, Hollande, Belgique, Autriche. Il développe parallèlement, pour des commandes dans des établissements scolaires⁶⁹, ou dans des villes nouvelles, une technique de sculpture inspirée des procédés de l'architecture. Il pare une structure en béton de briques brutes ou vernissées. La plus monumentale de ses réalisations est probablement les « Géants » de la Place-des-Géants, à Grenoble.

Ses formes anthropomorphiques, figurent des silhouettes dont certaines parties – bustes, têtes, mains – semblent émerger au-dessus du sol, ou à l'inverse, s'y enfoncer.

67. *Ibid.*, p. 7.

68. À l'instar de Fumio Otani, il est exposé, par exemple, à la galerie Suzanne de Coninck (1957) ou à « Paris-Sculpt » (1973).

69. La Commission nationale du 1 % examine sept projets avant Carhaix, à partir de 1968, puis seize autres par la suite, jusqu'en 1982 (Arch. nat., 20020101/103).



Figure 18 – Carhaix, lycée Paul-Sérusier, vue sculpture de Klaus Schultze : l'artiste et son « aide maçon » posent le pavage en brique qui permet de circuler autour des œuvres et compose, pour partie, leur écrin ; à l'arrière-plan, l'une des trois sculptures en granite de Robert Fachard (Arch. nat. 20020101/103)

On retrouve ce principe au lycée climatique d'Arcachon, par exemple. À Carhaix, on croit distinguer deux têtes sur un buste, pour la plus grande des sculptures. Un peu plus loin, apparaît une main.

Le critique d'art et cofondateur du Salon de la jeune sculpture, Denys Chevalier (1921-1978), lui tresse des louanges, en 1975, dans la brochure de présentation de l'exposition « Ziegel Skulpturen Klaus Schultze » au Musée Bellerive de Zurich. Après avoir fait le constat que d'autres artistes s'approprient la brique, il estime :

« Cependant, ce qu'on ne saurait lui emprunter, parce qu'inimitable et incessible, c'est son langage et les caractéristiques de ce dernier : une certaine fraîcheur, une cocasserie mêlée de gentillesse (chose rare), une sorte d'abandon confiant. Attachant et savoureux cocktail que de multiples ingrédients, la polychromie, la sphéricité systématique des volumes,

les proportions fréquemment imprévues, les références anatomiques, l'exactitude des relations inter spatiales, etc. font accéder à un très haut niveau de qualité plastique. »⁷⁰

Ses sculptures étaient faites pour être « habitées », pour servir de mur d'escalade, d'espace de repos ou d'estrade pour les lycéens.

L'installation de la décoration du lycée de Carhaix fut suivie d'une manifestation « spontanée » de certains élèves qui, selon le journaliste Claude Yvon, auraient préféré que les « 20 millions d'anciens francs » servent « à créer des postes de professeurs ou à aménager une salle des fêtes⁷¹ ». Il prétend par ailleurs ne pas vouloir « polémiquer au sujet des œuvres choisies. Plusieurs publications en ont déjà parlé avec toute l'ironie voulue ». Une ironie qui tranche probablement avec les appréciations plus positives des professionnels du monde de l'art, critiques ou conservateurs de musées, cités ci-dessus. Une fois encore, il ne s'agit pas d'arbitrer entre les uns et les autres sur la qualité artistique. Force est cependant de constater que les objectifs du 1 %, parmi lesquels figure celui de mettre les élèves en contact avec la création de leur époque, ne sont pas atteints par la seule présence d'œuvres d'art dans les établissements.

Conclusion

Dans le Poher comme ailleurs, accéder à la reconnaissance patrimoniale suppose encore souvent ancienneté ou rareté. Une architecture industrialisée et des sculptures plus ou moins abstraites des années 1960-1970, ne bénéficient pas d'emblée d'une telle reconnaissance. Il ne suffit certes pas que l'Inventaire étudie les lycées pour que tous deviennent, d'un coup, un patrimoine. Ici, l'architecture ne semble pas devoir mériter un label qui la classerait comme remarquable. L'ensemble de sculptures l'est, à l'inverse, incontestablement, au moins par son ampleur, unique en Bretagne⁷². Ces œuvres ne sont pas protégées au titre des monuments historiques, mais bénéficient des dispositions du code de la propriété intellectuelle (articles 121-1 et suivants) sur les droits moraux de l'artiste et de ses ayants droit. Le respect de l'intégrité des œuvres du 1 % artistique en découle.

Selon le regard que l'on portera, celui de l'amateur, du spécialiste, de l'ancien élève, on pourra débattre longtemps du caractère plus ou moins « intéressant » du lycée Paul-Sérusier de Carhaix.

70. Cette brochure se trouve également dans le dossier AN : 20020101/103.

71. YVON, Claude, « Ces fameux « 1 % ». », *Le Télégramme*, 23 mai 1973.

72. Le lycée Jacques Cartier (Saint-Malo), est également décoré de nombreuses œuvres, réalisées par deux artistes : Antoniucci Volti et Raymond Subes. Dispersées dans l'établissement et de natures très différentes les unes des autres (tableaux en céramique, haut-relief, sculpture en ronde-bosse, peinture murale, portail), elles ne « dialoguent » pas entre elles.

Quelle que soit la conclusion de chacun, son architecture et ses sculptures sont des objets d'études intéressants. Elles témoignent, tant de l'histoire de la construction industrialisée, de l'histoire scolaire, que de celle des arts. De l'histoire du Poher. Elles peuvent servir de support pour en parler, hors des salles de classe...

Thierry GOYET

Chargé d'études d'Inventaire du patrimoine
au Conseil régional de Bretagne

RÉSUMÉ

L'opération d'Inventaire du patrimoine des lycées, conduite depuis 2018 par la Région Bretagne, conduit à étudier l'architecture et les œuvres du 1 % de ces établissements scolaires. Ce patrimoine surprend parfois, car certains lycées publics possèdent, par exemple, de riches héritages religieux, liés à leur implantation dans des bâtiments auparavant dédiés au culte catholique. D'autres ont été construits sur des propriétés dont furent conservés certains éléments du bâti : villas, manoirs...

Cet article présente le patrimoine du lycée Paul Sérusier de Carhaix qui n'est pas concerné par ces patrimoines inattendus dans une enceinte scolaire laïque. Son architecture témoigne essentiellement des choix que fit le Ministère de l'Éducation Nationale pour répondre à l'explosion de la démographie scolaire, de la Libération à la fin des années 1969 : elle est normée et industrialisée. Les architectes, Hervé Péron et Alexandre Weisbein, ne se sont cependant pas contentés d'appliquer des règles. L'organisation de l'espace, l'articulation des différentes fonctions, les choix de distribution, la présence d'une longue galerie couverte... résultent pleinement de leurs choix.

L'établissement est par ailleurs doté d'une importante décoration au titre du 1 % artistique, composée de 7 sculptures de Jean Fachard, Fumio Otani et Klauss Schultze, dont la genèse témoigne du rôle des architectes et de l'administration du Ministère de la Culture dans le choix des artistes, voire de leur influence au cours du processus de création.

Le congrès de Carhaix

Geneviève PLESSIX-LE LOUARN - *In memoriam* Christiane Plessix-Buisset (1943-2022), historienne du droit

Histoire de Carhaix et du Póher

Jean-Yves ÉVEILLARD - Carhaix antique

Joseph LE GALL - Les enceintes du premier Moyen Âge, des confins du Massif armoricain aux portes de Carhaix

Julien BACHELIER - Carhaix s'est-elle effacée au Moyen Âge ? Du chef-lieu de cité romain à la petite ville médiévale

Patrick KERNÉVEZ - Le paysage castral du Póher et de ses marges au Moyen Âge : demeurer, défendre et paraître

Georges PROVOST - Carhaix, cité religieuse aux XVII^e et XVIII^e siècles ?

Didier JUGAN - Les panneaux du retable de Carhaix. Une iconographie du Saint-Sacrement et de la transsubstantiation

Vincent DAUMAS - Les mines de plomb argentifère de Huelgoat-Poullaouen : une porte d'entrée à la technique industrielle (XVIII^e-XIX^e siècles)

Léandre MANDARD - Contester le remembrement rural en Bretagne dans les années 1970. Le cas de Trébrivan (Côtes-du-Nord)

Thierry GOYET - Le patrimoine du lycée Paul-Sérusier de Carhaix : architecture et sculptures

Patrimoine de Carhaix et du Póher

Gaétan LE CLOIREC - Les vestiges archéologiques du 5 rue du Docteur-Menguy à Carhaix-Plouguer (Finistère) : deux *domus* du III^e siècle
le long d'un axe majeur de *Vorgium*

Clément PERRICHOT - Vorgium, centre d'interprétation archéologique virtuel de l'antique Carhaix

Jean KERHERVÉ, Michael JONES, Shanny TURCK, Xavier de SAINT CHAMAS - Regards neufs sur le tabard et les hérauts de Carhaix (Finistère)

Garance GIRARD - La chapelle Notre-Dame-du-Crann en Spézet, un riche sanctuaire de pèlerinage dans les Montagnes noires

Yann CELTON, Xavier de SAINT CHAMAS - L'église Notre-Dame-de-l'Assomption de Cléden-Póher, enclos et calvaire

Jean-Jacques RIOULT - Plonévez-du-Faou (Finistère), chapelle Saint-Herbot. Nouvelles observations

Langues de Bretagne

Jean-Yves PLOURIN - Le Samedy et Bel Orient, des toponymes bretons ?

Antoine CHÂTELIER - Langues, diglossie et changements linguistiques à la fin de l'Antiquité et au début du Moyen Âge au sud-est de la Bretagne

Myrzinn BOUCHER-DURAND - À propos de Guynghlaff. *Claff, claf, clam* : le sens du mot malade en moyen breton, l'éclairage des autres langues
celtiques médiévales

Thierry HAMON - Les interprètes judiciaires en langue bretonne sous l'Ancien Régime

Ronan CALVEZ - L'Orient à Pleubian. Au XVIII^e siècle, la transposition en vers bretons d'un conte des *Mille et un jours*

Éva GUILLOREL - Parler breton en Nouvelle-France

Nelly BLANCHARD, Yves LE BERRE - L'art de conter en breton. Contribution par l'étude de cinq contes merveilleux recueillis par Luzel

Fañch BROUDIC - L'emploi officiel du breton de la Révolution au milieu du XX^e siècle

Michel CHALOPIN - Le gallo dans la presse de Haute-Bretagne avant la Seconde Guerre mondiale

Vincent MOREL - Chant de tradition orale en Haute-Bretagne : français ou gallo ?

Maïna SICARD-CRAS - Les obsèques de Marc'harid Gourlaouen (1987)

Tanguy SOLLIEC - Les parlers contemporains du breton, une source pour l'histoire ancienne de la Bretagne ?

COMPTES RENDUS BIBLIOGRAPHIQUES

Jean-Luc BLAISE - La vie des sociétés historiques de Bretagne

Publications des sociétés historiques de Bretagne en 2022

Droit de réponse de Skol Vreizh et réponse de Sébastien Carney



SHAB

FÉDÉRATION DES SOCIÉTÉS HISTORIQUES DE
SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE BRETAGNE